



FICHE ACTION

1.3.1

PRÉSERVER ET «RECONQUÉRIR» LES ESPACES NATURELS

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
- **Objectifs transversaux :**
 - 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et de la réduction des nuisances sonores
 - 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
 - 1.4 Intégrer les objectifs de Transition Ecologique dans les politiques publiques
 - 1.5 Reconnecter l'Homme et la nature
 - 4.1 Mobiliser et animer un réseau d'acteurs sur le Territoire
 - 5.1 Initier les populations aux changements de comportements
 - 5.2 Promouvoir l'éducation au développement durable

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :

Incidence sur les populations :

Coût de l'action :

Moyens humains :

Références

SRCAE :
ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5

SRCE

PCAEM :
ACC1, ACC4, ACC6, ACC7

En lien avec l'action :
1.1.1 , 1.2.1 , 1.2.2 , 1.3.2, 1.4.1 , 1.4.2
1.5.1 , 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable - Direction de l'Aménagement



PARTENAIRES :

Cluster Eau Milieux Sols, Associations environnementales, Agence de l'eau Seine Normandie, Syndicat Mixte Marne Vive, Métropole du Grand Paris, Conseil Départemental du Val de Marne, Communes, Aménageurs, Promoteurs, Citoyens, Agence Française de la biodiversité, Agence Régionale de la biodiversité, ADEME, MNHN, CDC Biodiversité, VNF, Région Ile de France, Etat, DRIEE, CAUE 94, Territoires de la métropole, Ile de France Mobilités, RATP, SNCF, SPL Marne au Bois



SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Urbanisme, Direction du Lien social de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville, Direction de l'Assainissement, de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de l'Informatique et du SIG

Contexte - Enjeux

La biodiversité et les espaces verts de pleine terre offrent de multiples services écosystémiques favorables à l'adaptation au changement climatique du territoire. Ce sont des services d'approvisionnement, de régulation, mais aussi des services à caractère social et culturel, qu'il convient de préserver et de valoriser, d'autant plus que le territoire est fortement urbanisé (plus de 95% de ses sols sont artificialisés, ce qui laisse 242 ha identifiés en espaces dits « agricoles, forestiers ou naturels »).

Contexte - Enjeux

“Près de la moitié des surfaces artificialisées entre 2006 et 2014 l'ont été pour de l'habitat, qui couvre en 2014 plus de 40 % des sols artificialisés. Le foncier économique (entreprises, entrepôts, commerces) couvre 30 % des surfaces artificialisées et entraîne une augmentation des surfaces imperméabilisées plus rapide que celle des usages résidentiels. Il en est de même des surfaces artificialisées dédiées aux infrastructures de transport qui représentent également 30 % des surfaces artificialisées françaises.” (Source : L'Inra et l'Ifsttar ont livré le 8 décembre 2017 une expertise scientifique collective sur l'artificialisation des sols)

En conséquence, deux enjeux sont à considérer au sein du territoire :

- Artificialisation et imperméabilisation des sols
- Densification urbaine

D'où l'importance, dans un premier temps, de définir les caractéristiques du territoire (nombre d'espèces présentes et type d'habitats potentiels) pour sauvegarder, maintenir et développer la biodiversité et ainsi favoriser le retour de la nature dans le territoire.

Modalités de mise en œuvre :

1. MIEUX DÉFINIR LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

- Inventaire/Diagnostic/Recensement (habitats et espèces)
- Reprendre des études précédentes des communes sur la biodiversité
- Prendre en compte l'étude Atlas de la Biodiversité de la Métropole du Grand Paris

2. MISE À DISPOSITION D'UN GUIDE BIODIVERSITÉ POUR LA POPULATION

3. REVÉGÉTALISER LES BERGES DE MARNE

4. SAUVEGARDER LA PLEINE TERRE ET RESTAURER LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES SOLS

- Intégration de l'obligation de sauvegarder les espaces verts de pleine terre dans les Plu, Plui.
- Protéger les espaces verts au sein des aménagements et les promouvoir dans les projets
- Valoriser les services écosystémiques de délaissés urbains (bords de route, de voie ferrée, les lignes HT...)
- Dans les zones propices, étudier la faisabilité de la désimpermeabilisation de surfaces

Résultats attendus :

- Connaissance de la biodiversité territoriale et identification des zones d'intérêt pour la biodiversité et la désimpermeabilisation
- Production d'un guide de la biodiversité du territoire
- Introduction de préconisations pour la sauvegarde de la pleine terre et des services écosystémiques de sols perméables dans les documents de planification

Indicateurs :

Nombre d'Etudes et données récoltées

Indice de biotopes :

L'indice de biodiversité ordinaire
L'indice de biodiversité remarquable

Évolution du % de pleine terre sur le territoire

% d'avancement dans la valorisation des zones à fort potentiel de biodiversité

% d'avancement du guide

Nombre de guides diffusés dans les mairies, les bibliothèques et les espaces culturels



Calendrier

2019-
2024

À DÉFINIR